

# **Le communiqué du Conseil des ministres du mercredi 20 mai 2020**

Le Président de la République, Son Excellence Monsieur Macky SALL, a présidé le Conseil des Ministres, le mercredi 20 mai 2020, à 10 heures, au Palais de la République.

Le Chef de l'Etat a, à l'entame de sa communication, réitéré la solidarité, le soutien permanent et les encouragements de la Nation, à l'administration territoriale, aux personnels de santé, de sécurité et de secours, notamment les sapeurs-pompiers, qui œuvrent sans relâche dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19.

Le Président de la République a, au titre de son agenda diplomatique et du plaidoyer pour renforcer la place de l'Afrique dans la gouvernance mondiale post COVID-19, informé le Conseil avoir participé, le 19 mai 2020, à la Table Ronde virtuelle organisée par le « New York Forum Institute ».

Le Chef de l'Etat a ensuite abordé la question de la qualité et des performances de notre système éducatif.

A ce titre, il a indiqué que la reprise des enseignements et apprentissages pour les classes d'examen est fixée au 02 juin 2020. Dans cette perspective, il lance un appel pour la mobilisation nationale, afin de compléter l'action de l'Etat.

Le Président de la République a, dans ce cadre, demandé au Ministre de l'Education nationale, de prendre toutes les dispositions afin de faire respecter par l'ensemble des composantes de la communauté éducative, les mesures d'hygiène sanitaires préventives préconisées.

Il a, à cet effet, souligné l'impératif de se conformer scrupuleusement au protocole sanitaire indiqué à travers, notamment, le port systématique de masque dans les établissements scolaires, et la distanciation physique.

Le Chef de l'Etat, évoquant la question de la gestion optimale des ressources halieutiques, a demandé au Ministre des Pêches et de l'Economie maritime de faire respecter les dispositions du Code de la pêche, en consensus avec les différents acteurs. Par ailleurs, il a insisté sur la nécessité de continuer la mise en œuvre du programme de modernisation de la pêche artisanale, avec le renouvellement des moteurs, des pirogues, l'aménagement des quais de pêche et des aires de transformations.

Le Président de la République, a enfin invité le Ministre des Pêches, en relation avec le Délégué général à l'Entreprenariat rapide des femmes et des jeunes, à veiller à l'extension du programme de renouvellement des camions frigorifiques.

Le Chef de l'Etat a, au titre de la gestion et du suivi des affaires intérieures, rappelé la place fondamentale de l'horticulture et de la riziculture dans le Programme national de Développement agricole. Il a insisté sur le soutien de l'Etat aux producteurs horticoles et rizicoles de la zone des Niayes et des Vallées du fleuve Sénégal et de l'Anambé.

Le Président de la République a, à ce titre, demandé au Ministre de l'Agriculture et de l'Équipement rural, de mettre en place un dispositif spécial d'accompagnement de ces producteurs, afin d'assurer la continuité de leurs activités et d'optimiser la valorisation de leurs productions.

Le Chef de l'Etat a clos sa communication en souhaitant une bonne fête de l'ascension à la communauté chrétienne. Il a également adressé ses meilleurs vœux à la Oumah Islamique, à l'occasion de la célébration prochaine de l'Aïd El fitr, la fête de Korité, qui marque la fin du mois béni de Ramadan.

Au titre des Communications,

Le Ministre d'Etat, Secrétaire général de la Présidence de la République a fait une communication sur le suivi du Programme d'urgence intégré d'aménagement des VRD, sur la situation foncière et cadastrale du Pôle urbain de Diamniadio (PUD), et sur le raccordement des ouvrages de la SOGIP.

Le Ministre des Finances et du Budget a fait une communication sur la mobilisation des ressources destinées au FORCE COVID-19 et l'exécution des dépenses.

Le Ministre des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur a fait le point sur la situation internationale et l'assistance à nos compatriotes dans la Diaspora.

Le Ministre du Développement communautaire, de l'Equité sociale et territoriale a fait une communication portant sur l'approche communautaire pour lutter contre le COVID-19 et le point sur la mobilisation et la distribution de l'aide alimentaire d'urgence.

Le Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération a fait une communication sur les financements concessionnels et informé le Conseil de la création d'une plateforme dédiée au dispositif de soutien financier aux entreprises dans le cadre du programme de résilience économique et sociale.

Le Ministre de la Santé et de l'Action sociale a fait une communication sur la situation de la pandémie et informé le Conseil de la tenue ce jour de l'assemblée mondiale de la santé.

Le Ministre de l'Agriculture et de l'Equipeement rural a fait le point sur la préparation de la campagne agricole 2020-2021.

Le Ministre de l'Environnement et du Développement durable a fait une communication sur la collecte de l'Eco-redevance sur les déchets d'équipements électriques et électroniques.

Le Ministre en charge du Suivi du Plan Sénégal émergent (PSE) a fait une communication sur l'état d'exécution des projets de réformes phares relatifs aux zones économiques spéciales.

Au titre des textes législatifs et réglementaires, le Conseil a examiné et adopté :

- le projet de loi modifiant la loi 65-60 du 21 juillet 1965 portant code pénal et consacrant le placement sous-surveillance électronique comme mode d'aménagement des peines ;
- le projet de loi modifiant la loi 65-61 du 21 juillet 1965 portant code de procédure pénal et introduisant l'assignation à résidence avec surveillance électronique comme alternative à la détention provisoire et le placement sous surveillance électronique comme mode d'aménagement des peines ;
- le Projet d'ordonnance aménageant des mesures dérogatoires relatives à l'utilisation de médicaments pour le traitement de la Covid-19, durant la période de la pandémie ;
- le Projet de décret relatif aux conditions d'implantation et d'exploitation des stations de distribution des produits pétroliers raffinés.

Au titre des mesures individuelles, le Président de la République a pris les décisions suivantes :

Monsieur Moustapha Lô DIATTA, Docteur en relations internationales, Enseignant chercheur à l'Université Assane SECK de Ziguinchor, matricule de solde n°172145/F, est nommé Directeur du Centre régional des Œuvres universitaires sociales (CROUS) de Ziguinchor, en remplacement de Monsieur Mamadou DIOMBERA, appelé à d'autres fonctions

Docteur Anta Sarr DIACKO, est nommée, Présidente du Conseil d'Orientation du Fonds de l'Habitat social, au Ministère de l'Urbanisme, du Logement et de l'Hygiène publique

Fait à Dakar le 20 mai 2020

Le Ministre Porte-Parole du Gouvernement  
Ndéye Tické Ndiaye DIOP